

Décision

Générale

colonial

Décision n° n° 856 accordant une gratification de 250 francs au garde-cercle Houmed Hassan.....

n° 856

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 août 1950

Numéro JO
n° 8 du 30/08/1950

Date du numéro
30 août 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1854 : Vu de décret du 20 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement de la solde et tous accessoires du personnel colonial, notamment son article 90 bis et les textes qui l'ont modifié

Sur la proposition du commandant du cercle de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une gratification de deux cent cinquante francs est accordée au garde-cercle de 1 classe Houmed Hassan, n° mille fr, en service au port, pour les motifs suivants : « De service au quai n° 1 dans l'après-midi du 7 août 1950, à appréhendé un individu surpris en flagrant délit de vol et la conduit au poste,

Art. 2

— La dépense est imputable au chapitre +, article 11 paragraphe 7 du budget local Art... — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

pour le gouverneur et par le delegationle secretaire generalchamboredon